XXVIème PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

portant sur la création d'un « **Bois de la Démocratie** » dans chaque circonscription législative

Rédigée et présentée par les élèves de la classe de CM1/CM2 de l'école primaire Fernand Lantoine de MARETZ

*

*

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

En France, d'après l'INSEE, lors des dernières élections présidentielles et législatives, seuls 36% des électeurs inscrits sur les listes électorales se sont systématiquement déplacés pour voter, à chaque tour de scrutin.

Dans notre circonscription, nous avons été choqués de découvrir que, lors du 2^{ème} tour de la dernière élection législative, sur environ 91000 électeurs inscrits, seules un peu plus de 40000 personnes se sont déplacées pour voter (en incluant les votes blancs et nuls).

Nous, futurs citoyens, considérons comme essentiel d'aller voter à chaque fois que cela est possible, afin d'exprimer notre avis. Nous avons bien compris que c'est le fondement même de notre démocratie.

Nous avons, par ailleurs, étudié des données fournies par l'Office National des Forêts et l'Office National de la Biodiversité qui montrent que les forêts françaises sont vieillissantes.

De nombreux arbres meurent, atteints de maladies, à cause de la pollution ou attaqués par des insectes rendus plus nombreux par le réchauffement climatique.

Or, nous savons, et cela a été démontré scientifiquement récemment encore, que les arbres sont essentiels à notre vie : ils permettent de produire de l'oxygène, et peuvent apporter de la fraicheur, en particulier lors des pics de canicule, de plus en plus fréquents ces dernières années.

C'est pourquoi nous proposons, afin d'améliorer la participation des citoyens français aux « moments-clés » de notre vie démocratique, de créer des « Bois de la Démocratie ».

Ces lieux seraient l'occasion de prouver à tous que chaque vote est « utile », associant le devoir civique et la fibre écologique des Français. Chacun, en allant voter, aurait ainsi la satisfaction de participer à une double œuvre collective : le choix démocratique de nos dirigeants et la protection de notre planète, et par làmême, de notre qualité de vie à tous.

PROPOSITION DE LOI

Article 1

Dans chacune des circonscriptions législatives, lors de chaque tour des élections législatives ou présidentielles, le nombre total de suffrages exprimés, auquel est ajouté le nombre de bulletins exprimant des votes blancs ou nuls, est comptabilisé. A chaque fois qu'un millier de suffrages ainsi comptabilisé est obtenu, un arbre est planté.

Article 2

Chacune des circonscriptions législatives de France métropolitaine et d'outre-mer constitue, suite à la plantation d'un arbre pour chaque millier de votes comptabilisés, un « Bois de la Démocratie ».

Dans les zones urbaines, les « Bois de la Démocratie » peuvent prendre la forme de « Parcs de la Démocratie ».

Article 3

Les « Bois (ou « Parcs ») de la Démocratie » sont identifiés de manière précise. Une plaque informe les visiteurs du nombre d'arbres plantés lors de chaque élection et invite les citoyens à poursuivre l'effort de reboisement du territoire grâce à leur sens civique.

Article 4

Les élèves des écoles sont invités à se rendre dans le « Bois de la Démocratie » de leur circonscription.

Ces visites sont l'occasion d'une séance d'Enseignement Moral et Civique qui permet la formation des citoyens en devenir.

Ces espaces boisés sont, par ailleurs, l'occasion d'une rencontre annuelle entre le député élu et les habitants du territoire de sa circonscription.